



TRADUCTION

Service de la Navigation de Moselle-Sarre-Lahn
Site de Trèves
(Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn
Dienstszitz Trier)



Trèves, le 8 juin 2022

Avis à la batellerie **N° 06/2022 TM**

Article 1.22 du RPNM et article 1 paragraphe 2 de la loi allemande :
Binnenschifffahrtsgesetz (BinSchAufgG)

Fête de la Moselle « Moselfest Zurlauben » ; Grand feu d'artifice

Lieu :

Entre p.k. 191,200 et p.k. 192,000
Trèves, Zurlauben

Date :

Vendredi le 8 juillet 2022
De 22h45 à vraisemblablement 23h30

La navigation, menues embarcations incluses, sera interdite en raison d'un grand feu d'artifice.

La navigation vers l'aval est mise en attente à l'écluse de Trèves à partir d'environ 22h jusqu'à la levée de l'arrêt temporaire.

Le stationnement sera interdit dans la zone mentionnée ; à l'exception des bateaux à passagers aux appontements au port de « *Fahrgastschiffahrtshafen Zurlauben* ».

La police fluviale est en charge de la surveillance de l'interdiction de navigation et de la levée de celle-ci.

Sources :

- Service de la Navigation de Moselle-Sarre-Lahn (Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn)
n° 06/2022 TM TR - Mosel
- RIS Nachricht 1207/2022